

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHONE  
Arrondissement d'Arles

MAIRIE  
DE  
BOULBON  
13150

Code Postal : 13150

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19                             | 19          | 18                                  |

**Objet de la délibération :**

**Demande d'aide financière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence.**

N°45/2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 013-211300173-20230411-452023DEL-DE

Bescher  
Levrault

## EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 11 AVRIL 2023

Le onze avril deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, DEFIANAS Anne-Laure (arrivée à 18h55) Bernard MOMPEURT, Pascal MAFFEI, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** SOLINAS Alexandra, (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Renée AMY), SCHOENY Michel (pouvoir donné à Bernard MOMPEURT)

**Absents :** FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Jany FROISSART

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le département propose une nouvelle aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi les communes qui décident d'accorder une subvention de leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70% du montant de l'aide accordée. Cette aide doit s'inscrire dans un cadre réglementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône de Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant minimum de 50% du montant des travaux dans la limite d'un coût plafond au m<sup>2</sup> (200€/m<sup>2</sup> pouvant être porté à 300€/m<sup>2</sup> selon la complexité technique de la rénovation).

Par délibération du 24/02/2020 la commune de BOULBON a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades en centre-ville et adopté le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d'intervention.

Pour la période du 1/01/2023 au 31/03/2023, Monsieur le Maire a été saisi pour le ravalement d'un immeuble correspondant à une demande de subvention soit un montant total accordé de 10 261,60 €.

L'ensemble de ce dossier a été jugé complet et recevable par le comité technique qui s'est réuni en mairie le 23/03/2023.

Le détail du dossier et de la subvention figure en annexe 1 du présent rapport.

Délibération du Conseil Municipal N°45.2023 du mardi 11 mars 2023 (suite)

Le versement de la subvention par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**OUI** l'exposé de Monsieur Jany FROISSART,  
**A L'UNANIMITE,**

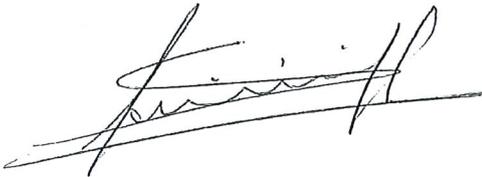
**Article 1 : ATTRIBUE** la subvention au propriétaire privé, dont la liste est jointe en annexe 1 pour un montant global de 10 261,60 €,

**Article 2 : SOLLICITE** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 7183 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,

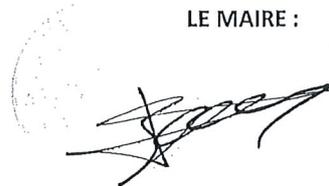
**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

**Et ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Secrétaire de séance :**



**LE MAIRE :**



ANNEXE à la délibération du Conseil Municipal  
Partenariat commune de **BOULBON** - Conseil départemental des Bouches-du-Rhône / CAUE 13

| Nom de la Rue     | Nombre de façades | Nombres de bénéficiaires | Subvention accordée par la ville | Taux     | Subvention sollicitée au DEPARTEMENT (70%) |
|-------------------|-------------------|--------------------------|----------------------------------|----------|--|
| Rue de la clastre | 3                 | 1                        | 10 261 €                         | 70%      | 7 183 €                                    |
|                   |                   |                          |                                  | 70%      | 0 €  |
|                   |                   |                          |                                  | 70%      | 0 €  |
|                   |                   |                          |                                  | 70%      | 0 €  |
|                   |                   |                          |                                  | 70%      | 0 €  |
| <b>TOTAL</b>      | <b>3</b>          | <b>1</b>                 | <b>10261</b>                     | <b>-</b> | <b>7 183 €</b>                             |

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
 Reçu en préfecture le 14/04/2023  
 Publié le **17 AVR, 2023**  
 ID : 013-211300173-20230411-452023DEL-DE

